

Séance du : 13 octobre 2025

Numéro de la délibération : DEL/NLB/25/10/186

<p>Date Convocation 03/10/2025</p> <p>Date Affichage 06/10/2025</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 27 - présents 19 - procurations 03 - absents 05 	<p>Le 13 Octobre Deux Mille Vingt Cinq à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 19 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE Rémy BONNIN, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Valérie AURIAUX, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Alice MARTIN, Sandrine TARAUD, Manuella AUGEREAU, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD, Line CHARUAU.</p> <p>PROCURATIONS 3 : Sophie FERRY, Michel BOURGERY et Dany HERBRETEAU qui ont donné respectivement procuration à Valérie AURIAUX, Emmanuel MAILLARD et Patrice BERNARD</p> <p>ABSENTS 5 : Didier MARTIN, Didier Gustave MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Stéphane GILOT, Jérôme GEAY</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
--	---

ACTIVITES SPORTIVES EN MILIEU SCOLAIRE : CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'EDUCATION NATIONALE (ANNEE 2025-2026)

Rapporteur : Brigitte GIGOU

Dans le cadre de sa politique de soutien aux établissements scolaires, la commune de l'Île d'Yeu accorde une aide ponctuelle d'un agent de la collectivité qualifié (BPJEPS Educateur sportif) dans l'encadrement des activités sportives au sein des écoles.

Le but est d'apporter une compétence technique complémentaire à l'enseignant dans le déroulement de l'activité sportive.

Considérant que l'enseignant titulaire de la classe assume la responsabilité pédagogique de l'organisation des activités scolaires,

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (22 POUR) :

- **APPROUVE**, un soutien ponctuel d'un agent de la collectivité au sein des écoles pour l'encadrement des activités sportives, des cycles 2 et 3 sachant que les cycles d'enseignement seront de 8 à 12 séances sur l'année scolaire 2025-2026
- **AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant, à signer toute pièce et document relatifs à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme
La maire,
Carole CHARUAU